

## <u>Etablissement de Santé de</u> <u>Référence Régionale du CENTRE-</u> VAL DE LOIRE



## FORMATION DE FORMATEURS FGSU SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES





□ 20 AU 22 mai 2026 au CHU Tours

□ 22 au 24 septembre 2026 au CHU Orléans

Cochez la session où vous souhaitez vous inscrire

■ NOM DE NAISSANCE :	■ PRENOM :
■ NOM MARITAL :	
■ DATE DE NAISSANCE : /	
■ VILLE DE NAISSANCE :	■ PAYS DE NAISSANCE :
■ DEPARTEMENT DE NAISSANCE :	
■ ADRESSE POSTALE :	
■ CODE POSTAL :	• VILLE :
■ ADRESSE MAIL :	■ NUMERO DE TELEPHONE :
	/
	SITUATION PROFESSIONNELLE
	SITUATION PROFESSIONNELLE
VOTRE METIER :	SITUATION PROFESSIONNELLE  SERVICE ACTUEL:
VOTRE METIER : NOM DE VOTRE EMPLOYEUR :	
NOM DE VOTRE EMPLOYEUR :	
NOM DE VOTRE EMPLOYEUR :	SERVICE ACTUEL :

## PIECES JUSTIFICATIVES A NOUS ADRESSER

<u>Dernier AFGSU</u> en cours de validité (Fournir copie avec le bulletin d'inscription)

Pour accéder à la formation de formateurs FGSU SSE, vous devez être titulaire de l'annexe que vous souhaitez enseigner

Annexe (module) en cours de validité (Fournir copie avec le bulletin d'inscription)

VALIDATION PAR LE CESU D'APPARTENANCE  Pour information, pour l'enseignement des annexes 7/8/9/10/11 le futur formateur doit être en capacité de porter les EP  Cachet du CESU :  Signature du directeur médical du CESU d'appartenance :  HANDICAP ET PMR  Les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser aux référents handicap :  Pour le CHU de Tours : monsieur Mikael Cheptou (m_cheptou@chu-tours.fr − 02.47.47.97.50)  Pour le CHU d'Orléans : handicap.emploi@chu-orleans.fr  Ou auprès de du CESU qui accueille la formation.  PRISE EN CHARGE  □ PERSONNELLE □ AUTRE		VOTRE MOTIVATION ET VO	OS ATTENTES POUR CE	ETTE FORMATION
Pour information, pour l'enseignement des annexes 7/8/9/10/11 le futur formateur doit être en capacité de porter les EP  Cachet du CESU :  Signature du directeur médical du CESU d'appartenance :  HANDICAP ET PMR  Les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser aux référents handicap :  Pour le CHU de Tours : monsieur Mikael Cheptou (m.cheptou@chu-tours.fr − 02.47.47.97.50)  Pour le CHU d'Orléans : handicap.emploi@chu-orleans.fr  Ou auprès de du CESU qui accueille la formation.  PRISE EN CHARGE  □ FORMATION CONTINUE □ PERSONNELLE				
Pour information, pour l'enseignement des annexes 7/8/9/10/11 le futur formateur doit être en capacité de porter les EP  Cachet du CESU :  HANDICAP ET PMR  Les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser aux référents handicap :  Pour le CHU de Tours : monsieur Mikael Cheptou (m.cheptou@chu-tours.fr − 02.47.47.97.50)  Pour le CHU d'Orléans : handicap.emploi@chu-orleans.fr  Ou auprès de du CESU qui accueille la formation.  PRISE EN CHARGE  PERSONNELLE  PERSONNELLE				
Pour information, pour l'enseignement des annexes 7/8/9/10/11 le futur formateur doit être en capacité de porter les EP  Cachet du CESU :  HANDICAP ET PMR  Les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser aux référents handicap :  Pour le CHU de Tours : monsieur Mikael Cheptou (m.cheptou@chu-tours.fr − 02.47.47.97.50)  Pour le CHU d'Orléans : handicap.emploi@chu-orleans.fr  Du auprès de du CESU qui accueille la formation.  PRISE EN CHARGE  PERSONNELLE  PERSONNELLE				
Pour information, pour l'enseignement des annexes 7/8/9/10/11 le futur formateur doit être en capacité de porter les EP  Cachet du CESU :  HANDICAP ET PMR  Les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser aux référents handicap :  Pour le CHU de Tours : monsieur Mikael Cheptou (m.cheptou@chu-tours.fr − 02.47.47.97.50)  Pour le CHU d'Orléans : handicap.emploi@chu-orleans.fr  Du auprès de du CESU qui accueille la formation.  PRISE EN CHARGE  PERSONNELLE  PERSONNELLE				
Pour information, pour l'enseignement des annexes 7/8/9/10/11 le futur formateur doit être en capacité de porter les EP  Cachet du CESU :  Signature du directeur médical du CESU d'appartenance :  HANDICAP ET PMR  Les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser aux référents handicap :  Pour le CHU de Tours : monsieur Mikael Cheptou (m.cheptou@chu-tours.fr − 02.47.47.97.50)  Pour le CHU d'Orléans : handicap.emploi@chu-orleans.fr  Ou auprès de du CESU qui accueille la formation.  PRISE EN CHARGE  □ FORMATION CONTINUE □ PERSONNELLE				
Pour information, pour l'enseignement des annexes 7/8/9/10/11 le futur formateur doit être en capacité de porter les EP  Cachet du CESU :  HANDICAP ET PMR  Les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser aux référents handicap :  Pour le CHU de Tours : monsieur Mikael Cheptou (m.cheptou@chu-tours.fr − 02.47.47.97.50)  Pour le CHU d'Orléans : handicap.emploi@chu-orleans.fr  Du auprès de du CESU qui accueille la formation.  PRISE EN CHARGE  PERSONNELLE  PERSONNELLE				
Cachet du CESU :  Signature du directeur médical du CESU d'appartenance :  HANDICAP ET PMR  Les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser aux référents handicap :  Pour le CHU de Tours : monsieur Mikael Cheptou (m.cheptou@chu-tours.fr − 02.47.47.97.50)  Pour le CHU d'Orléans : handicap.emploi@chu-orleans.fr  Ou auprès de du CESU qui accueille la formation.  PRISE EN CHARGE  FORMATION CONTINUE  PERSONNELLE		VALIDATION PAR	R LE CESU D'APPARTE	NANCE
HANDICAP ET PMR  Les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser aux référents handicap :  Pour le CHU de Tours : monsieur Mikael Cheptou (m.cheptou@chu-tours.fr − 02.47.47.97.50)  Pour le CHU d'Orléans : handicap.emploi@chu-orleans.fr  Du auprès de du CESU qui accueille la formation.  PRISE EN CHARGE  FORMATION CONTINUE  PERSONNELLE	Pour information, pour	l'enseignement des annexes 7/	/8/9/10/11 le futur foi	rmateur doit être en capacité de porter les EPI
HANDICAP ET PMR  Les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser aux référents handicap :  Pour le CHU de Tours : monsieur Mikael Cheptou (m.cheptou@chu-tours.fr − 02.47.47.97.50)  Pour le CHU d'Orléans : handicap.emploi@chu-orleans.fr  Du auprès de du CESU qui accueille la formation.  PRISE EN CHARGE  FORMATION CONTINUE  PERSONNELLE	Cachet du CESU :			
Les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent d'adresser aux référents handicap :  Dour le CHU de Tours : monsieur Mikael Cheptou (m.cheptou@chu-tours.fr − 02.47.47.97.50)  Dour le CHU d'Orléans : handicap.emploi@chu-orleans.fr  Du auprès de du CESU qui accueille la formation.  PRISE EN CHARGE  □ FORMATION CONTINUE □ PERSONNELLE	Signature du directeur n	nédical du CESU d'appartenanc	ce:	
Les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser aux référents handicap :  Pour le CHU de Tours : monsieur Mikael Cheptou (m.cheptou@chu-tours.fr − 02.47.47.97.50)  Pour le CHU d'Orléans : handicap.emploi@chu-orleans.fr  Du auprès de du CESU qui accueille la formation.  PRISE EN CHARGE  □ FORMATION CONTINUE □ PERSONNELLE				
Les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser aux référents handicap :  Pour le CHU de Tours : monsieur Mikael Cheptou (m.cheptou@chu-tours.fr − 02.47.47.97.50)  Pour le CHU d'Orléans : handicap.emploi@chu-orleans.fr  Ou auprès de du CESU qui accueille la formation.  PRISE EN CHARGE  □ FORMATION CONTINUE □ PERSONNELLE				
Coût de formation:  Coût		НА	NDICAP ET PMR	
Pour le CHU d'Orléans : <a href="mailto:handicap.emploi@chu-orleans.fr">handicap.emploi@chu-orleans.fr</a> Ou auprès de du CESU qui accueille la formation.  PRISE EN CHARGE  FORMATION CONTINUE  PERSONNELLE			eduite souhaitant bér	néficier d'un accueil spécifique peuvent
Ou auprès de du CESU qui accueille la formation.  PRISE EN CHARGE  ☐ FORMATION CONTINUE ☐ PERSONNELLE	Pour le CHU de Tours :	monsieur Mikael Cheptou (m.ch	neptou@chu-tours.fr	- 02.47.47.97.50)
Coût de formation :    PRISE EN CHARGE     FORMATION CONTINUE     PERSONNELLE	Pour le CHU d'Orléans :	handicap.emploi@chu-orle	ans.fr	
Coût de formation :  ☐ FORMATION CONTINUE ☐ PERSONNELLE	Ou auprès de du CESU	qui accueille la formation.		
Coût de formation :  ☐ FORMATION CONTINUE ☐ PERSONNELLE				
Coût de formation :  Good €  Formation Continue  Personnelle				
600 € PERSONNELLE	Coût de forma	ation :		
T EKOONNELLE	600 €	)		
				AUTRE

Merci de renvoyer ce document au CESU qui assurera la formation :

**CESU37**: cesu37@chu-tours.fr **CESU45**: cesu45@chu-orleans.fr